

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N° 2023-05-09 C – LES CHOUPINOUS
Attribution de subvention exceptionnelle

Monsieur Philippe BRUGERE rappelle que la Commune est propriétaire d'une maison de gardien au stade municipal, que cette maison n'est plus utilisée, et qu'il a été acté le principe de louer cette maison à une structure dénommée Maison des Assistantes Maternelles Les Choupinous.

Cette structure a demandé un abonnement à un fournisseur d'énergie électrique, et ce dernier a pris en compte le compteur général de l'ensemble des structures sportives municipales, si bien que « Les Choupinous » se retrouvent à payer diverses factures d'énergies qui ne correspondent en rien à leur consommation.

M le Maire indique qu'une solution technique doit être mise en place pour éviter ces aléas et qu'il y a lieu de prendre en charge les consommations facturées en versant une subvention exceptionnelle aux Choupinous, permettant à cette structure de payer les factures émises à leur nom. Cette subvention intégrera également un reste à charge pour l'accessibilité.

Sur proposition de Monsieur Philippe BRUGERE, Maire, **A PUNANIMITE**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5.287,78€ à la Maison des Assistantes Maternelles dénommée les Choupinous

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait certifié conforme,
Meymac, le 4 décembre 2023

Le Maire,



Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231206-2023-05-09-C-DE
Date de télétransmission : 06/12/2023
Date de réception préfecture : 06/12/2023